



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 9 septembre 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Daniel Mercier,
M. Éric Talbot

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 5 septembre 2024 au bureau municipal à 20h00.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-09-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h03.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (ajouts) suivants :

- 12) c) Embauche – employé patinoire – hiver 2024-2025
- 14) b) Mandat du comité de l'Héritage – Information
- 16) i) Voyage de gravier – Chemin du grand Ruisseau - suivi

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2024.
4. Approbation des comptes



5. Approbation de paiements de factures.
 - a) Facture Alectron – 2 388,03 \$ - Services mois août
 - b) Facture Info-Page – 76,75 \$ - Paget pompier
 - c) Facture MRC Bellechasse – Conteneurs remplacement – 1 320,00 \$
 - d) Facture Jacques Thibault – Vérification camion – 701,35 \$
 - e) Vincent Pelletier – achat – service incendie – 87,13 \$

6. Correspondance
 - a) CEC Montmagny – Fondation du Cegep de la Pocatière – demande de bourse
 - b) Demande de contribution – Mur d’escalade – Ste-Lucie

7. Administratif
 - a) Date – Élection partielle : 3 novembre 2024 -Décision de la CMQ
 - b) FRR volet 2 – Montant disponible 31 500 \$ - Date maximum : début novembre 2024
 - c) Informations additionnelles – Situation financière - Ancienne DG
 - d) Calendrier des rencontres – Préparation du Budget 2025

8. Travaux publics
 - a) Résolution # 2022-11-08 – Entretien des entrées municipales – M. Robert Mercier – Somme à remettre
 - b) Travaux effectués par employé municipal – Compte rendu
 - c) Résolution – Avis aux propriétaires - 5 760 904 et 5 760 903 – Travaux
 - d) Offre de service – Analyse sous-terrain -côte Rivière du Sud – Nord du Tronçon Monk – Groupe CHG
 - e) Dépôt du rapport PIIRL – Version finale

9. Incendie et sécurité
Aucun point sur cet aspect

10. Eau potable
 - a) Soumission pour compagnonnage – Choix de de l’entrepreneur
 - b) Soumission de Nordikeau – Exploitation eau potable et eaux usées

11. Eaux usées

Aucune information sous ce point

12. Loisirs
 - a) Gestion – Animatrice Terrain de jeux – St-Paul – Suivi
 - b) Chalet des Loisirs – Réparations à venir

13. Parc des Appalaches

Aucune information sur ce point

14. Héritage
 - a) Carnet de santé – présentation au conseil – Date à planifier

15. Résolutions diverses
 - a) Résolution – Domaine du Lac Laflamme – Permis de lotissement – 9 lots (incluant rue privée) – Recommandation positive
 - b) Résolution – Sentier du Trappeur – Domaine Rêve Nature – Recommandation positive.



- c) Résolution – Programme PRIMA – Travaux proposés – Attente de réponse
- d) Résolution – Héritage – Volet 3 – Demande amendée
- e) Résolution – Demande additionnelle JR Morin – Route Sirois et abords du pont de la Rivière-du-Sud

16. Varia

- a) Rappel - 5 à 7 intermunicipal pour « Élus – Membres de la direction générale » – 12 septembre 2024
- b) Planification – Événement pour accueil des nouveaux arrivants
- c) Noël des tous petits- Orientation
- d) Salon des Affaires municipales 2024 – visite Élus et DG – 26 et 27 septembre 24
- e) Inscription – Santé Changements climatiques
- f) Demande de précision – Règlement sur Éthique – Employé et Élu
- g) Remerciement député Bernard Généreux et Mathieu Rivest
- i) Absence du directeur général – 17 au 19 septembre 2024

17. Période de questions

18. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents tel que modifié.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2024.

2024-09-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance du conseil du 12 août 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4- APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

2024-09-04 : RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 50 323,68 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5- APPROBATION PAIEMENT DES FACTURES TOTALISANT UN MONTANT DE 261,97 \$

2024-09-05: RÉOLUTION - APPROBATION PAIEMENT DE FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Facture Alectron – 2 388,03 \$ - Services mois août – Opération gestion des eaux
- b) Facture Info-Page – 76,75 \$ - Paget pompier



- c) Facture MRC Bellechasse – Conteneurs remplacement – 1 320,00 \$
- d) Facture Jacques Thibault – Vérification camion – 701,35 \$
- e) Vincent Pelletier – achat – service incendie – 87,13 \$

Il est proposé par Monsieur Denis Laprise, appuyé par Daniel Merci, et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes pour services rendus :

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2024-09-04 et 2024-09-05.


Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

2024-09-06 : RÉOLUTION - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – BOURSE – FONDATION DU CEGEP DE LA POCATIÈRE

Attendu qu'une demande de soutien financier a été effectuée par la fondation du CEGEP de la Pocatière;

Attendu qu'un étudiant de la municipalité fréquente le CEC de Montmagny;

Il est proposé par Denis Laprise et appuyée par Daniel Mercier, d'attribuer un montant de 100 \$ à la fondation du Cegep de la Pocatière pour l'octroi d'une bourse du même montant pour un/e étudiant/e de la municipalité de Ste-Euphémie qui fréquente le CEC.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- b) Demande de contribution – Mur d'escalade – Ste-Lucie

La municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard effectue une demande de commandite à la municipalité de Sainte-Euphémie concernant la construction et la mise en place d'un mur d'escalade sur le territoire de leur municipalité. La municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ne prend aucune action à ce propos.

7- ADMINISTRATIF

- a) Date – Élection partielle : 3 novembre 2024 - Décision de la CMQ

Les membres du conseil sont informés de la décision de la Commission municipale de Québec concernant la vacance du siège de M. Steeve Raby. La CMQ a confirmé la vacance du siège effective à partir du 26 juin 2024 soit à la fin de la séance extraordinaire tenue à ce moment. Le processus électoral sera enclenché et des élections seront tenues le 3 novembre 2024 pour combler cette vacance.



b) FRR volet 2 – Montant disponible 31 500 \$ - Date maximum de dépôt de projet - début novembre 2024

Les membres du conseil prennent connaissance d'un montant disponible de plus de 31 000 \$ sous le FRR volet 2 qui pourrait être utilisé pour des réparations éventuelles au chalet des Loisirs. Des discussions seront effectuées auprès du comité des Loisirs pour définir et prioriser les travaux à effectuer à ce bâtiment. La date limite du dépôt du projet (avec estimations de prix) soit être fait avant le début novembre 2024.

2024-09-07 : RÉOLUTION CONCERNANT ACTIONS À PRENDRE À L'ÉGARD D'UNE EX-EMPLOYÉE

Attendu qu'un montant est toujours dû à la Municipalité de la part d'une ex-employée de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que suite à l'analyse générale de la situation soit le montant dû à la municipalité vs coût d'une poursuite au civil pour obtenir remboursement;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise d'autoriser la direction générale à procéder à l'envoi d'une mise en demeure par huissier afin d'obtenir le remboursement des sommes dues.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8- TRAVAUX PUBLICS

2024-09-08 RÉOLUTION PAIEMENT SOMME DE 500 \$ À L'ENTREPRISE EXCAVATION ROBERT MERCIER – DENEIGEMENT ARRIÈRE COMPLEXE MUNICIPAL

Attendu qu'une résolution a été adoptée par le conseil lors de la séance de novembre 2022 portant le # 2022-11-08;

Attendu que M. Mercier a renouvelé un contrat de déneigement pour les entrées et chemins municipaux l'année dernière;

Attendu qu'un oubli partiel dans le contrat concernant le déneigement arrière du complexe municipal a été remarqué;

Attendu que l'entreprise Excavation Robert Mercier a effectué pour la saison hivernale de 2023-2024 le déneigement de l'arrière du bâtiment sans rémunération et à la demande de la municipalité;

Il est proposé par Styves Laprise, et appuyé par Daniel Mercier, et résolu de rembourser à l'entreprise Excavation Robert Mercier pour la saison hivernale de 2023-2024, la somme de 500 \$ (plus les taxes applicables) couvrant le déneigement arrière du bâtiment pour la saison 2024-2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Travaux effectués par employé municipal – Compte rendu

Le directeur général effectue une description non exhaustive des tâches et travaux effectués par l'employé des travaux publics. Il est rappelé aux membres du conseil que,



selon les balises budgétaires adoptées, M. Ricard a un contrat de mai à octobre avec la municipalité et que son contrat n'est pas à temps plein mais partiel (environ 20 heures/semaine). Les tâches de M. Ricard peuvent être en lien avec la voirie, la réparation mineure de bâtiment et entretien général des bâtiments municipaux)

2024-09-09 : RÉOLUTION AFIN D'INFORMER LES PROPRIÉTAIRES DES LOTS 5 760 904 ET 5 760 903 DE TRAVAUX À EFFECTUER À L'EXTREMITÉ SUR DE LEUR PROPRIÉTÉ

Attendu que M. Jean-Claude Giroux a rencontré les représentants de la municipalité de St-Paul-de-Montminy concernant l'abaissement de la butte au sud des lots mentionnés précédemment;

Attendu qu'il a été convenu selon les discussions tenues avec les représentants de la municipalité de St-Paul-de-Montminy que cette dernière s'occupera des travaux d'abaissement de la butte à l'endroit précisé précédemment;

Attendu que cet abaissement de la butte règlera la situation concernant le fossé creux de plus de 1,5 m trop près de la route du côté de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Daniel Mercier et résolu ce qui suit :

D'acheminer une lettre aux propriétaires des lots précédemment mentionnés pour les informer qu'il y aura des travaux à l'extrémité sud de leur propriété au Rang 1 au cours de l'automne;

De demander à la municipalité de St-Paul-de-Montminy une estimation des coûts des travaux avant de donner son consentement au partage du montant à payer suite à ces derniers.

Le vote est demandé sur cette résolution :

Voici le décompte nominal des votes :

Votent pour la proposition :

Daniel Mercier

Jean-Claude Giroux

Votent contre la proposition :

Denis Laprise

Éric Talbot

Styves Laprise

La résolution est rejetée à majorité des voix.

d) Offre de service – Analyse sous-terrain - côte Rivière du Sud – Nord du Tronçon Monk – Groupe CHG

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de l'estimation de prix concernant l'analyse de la chaussée (carrotage) au montant de plus de 22 000 \$ du Groupe CHG. Les membres du conseil ne prennent aucune action en lien avec cette offre de service.



e) Dépôt du rapport PIIRL – Version finale

Les membres du conseil reçoivent une copie finale du PIIRL (réfection ponceau et route). Aucune action n'est prise dans l'immédiat par le conseil municipal.

9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

Aucun point n'est apporté sous cet aspect.

10. EAU POTABLE

b) Estimation de prix de Nordikeau - Opérations des installations de l'eau potable et les eaux usées.

Les membres du conseil prennent connaissance de l'estimation de prix pour la gestion des opérations eau potable et eaux usées soumises par l'entrepreneur Nordikeau. Cette entreprise, suite à une demande d'estimation de prix de la part du directeur général lors du congrès de l'ADMQ). Le conseil prend aucune action concernant cette offre de service.

11 – EAUX USÉES

Aucun point à sous cette rubrique à souligner.

12 - LOISIRS

a) Gestion – Animatrice « terrain de jeux » - St-Paul – Suivi

Le directeur général informe les membres du conseil que le rapport final concernant l'embauche de l'animatrice des terrains de jeux en partage avec la municipalité de St-Paul est terminé. La comptabilité finale se fera entre le comité des Loisirs et la municipalité de Saint-Paul. Il importe de noter que la municipalité de Sainte-Euphémie n'a effectué aucune gestion dans ce dossier.

b) Chalet des loisirs – Réparations à effectuer.

Les membres du conseil municipal sont informés que le comité des Loisirs est intéressé à utiliser le FRR volet 2 pour effectuer des réparations sur le chalet des Loisirs. Toutefois, les travaux prioritaires seront à déterminer ultérieurement en consultation avec le comité des Loisirs. Une liste sera donc fournie afin de procéder à la demande du FRR volet en soutien financier pour faire ces travaux en bonne et due forme en collaboration et le soutien financier de la municipalité. Date limite du dépôt du projet : début novembre 2024.

c) Employé de la patinoire – Embauche – Hiver 2024-2025

M. Styves Laprise demande une clarification concernant l'embauche éventuelle d'un employé pour l'entretien de la patinoire à Ste-Euphémie pour cet hiver. Il est rappelé qu'un montant au budget a été prévu pour combler ce poste durant la période hivernale. Le comité des Loisirs communiquera avec la direction générale pour fixer les modalités d'embauche pour la prochaine saison.

13 - PARC DES APPALACHES

Aucune information particulière sur ce point.



14- HÉRITAGE

- a) Carnet de santé – présentation au conseil – Date à planifier

Une présentation du carnet de santé est à prévoir afin de permettre à l'entrepreneur de venir présenter ses recommandations. Le tout se fera en personne. Il est avancé la date du 23 ou 24 septembre en début de soirée. Le tout sera à confirmer avec les représentants de l'Agence Spatiale. La direction générale fera un suivi à ce propos.

- b) Mandat « Comité de l'Héritage » - Demande d'information

M. Styves Laprise demande des précisions concernant le mandat du comité de l'Héritage. M. Jean-Claude Giroux fera parvenir à la direction générale une copie des lettres patentes du comité. Elle sera acheminée aux membres du conseil pour information.

15- RÉOLUTIONS DIVERSES

2024-09-11 : RÉOLUTION CONCERNANT L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT – DOMAINE DU LAC LAFLAMME – NEUF (9) NOUVEAUX LOTS INCLUANT UNE RUE PRIVÉE.

Attendu que le Domaine du Lac Laflamme est présent depuis plusieurs années aux abords du Lac Laflamme.

Attendu que le propriétaire/promoteur de ce domaine souhaite développer ce secteur en respect des lois environnementales en vigueur et en respect de la nature environnante.

Attendu que la dernière décision du conseil pour ce secteur remonte à décembre 2019 et un permis avait été octroyé pour une dérogation mineure en regard de la largeur du chemin privé (moins de 15 mètres).

Attendu qu'il n'y a aucune présence sur les futurs lots de zones humides telles que définies par le ministère de l'environnement du Québec.

Attendu que la demande de lotissement s'inscrit dans l'esprit du 2e point mentionné plus haut.

Attendu que la totalité des nouveaux terrains respectent les normes de lotissement en vigueur.

Attendu qu'il faut prendre en compte que le chemin privé anticipé lot : 6 616 168 modifiera le tracé actuel de la route.

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Eric Talbot et résolu que le conseil municipal de Ste-Euphémie accepte la demande de dérogation mineure et autorise l'émission du permis de lotissement tel que soumis par le propriétaire et selon la recommandation positive du CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-12 RÉOLUTION RECOMMANDATION CONCERNANT L'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR UN SENTIER PÉDESTRE AU SEIN DU DOMAINE RÊVE NATURE.

Attendu que l'émission d'un permis pour ce type de sentier n'est pas prévue au règlement de zonage actuel ni interdit;



Attendu que le projet actuel soumis sera seulement pour les piétons et sera d'une largeur maximale de 5 mètres longera la partie sud-est et nord-est du lot 6 628 231 (partie SE : 175,2 mètres – Partie NE : 538,1 mètres)

Attendu que le projet nécessitera un minimum d'aménagement quant à sa mise en place. (Coupes d'arbres et ou de branches uniquement) et qu'aucun travail d'excavation mécanique n'est prévu pour sa mise en place.

Attendu que dans le secteur du milieu humide, l'aménagement devra respecter les normes environnementales en vigueur. Il pourra être autorisée selon la réglementation québécoise, l'installation d'une passerelle si besoin dans cette zone.

Attendu que le projet soumis ne permet pas et ne permettra pas le passage des motoneiges, VTT ou autres véhicules de même gabarit.

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu que le conseil municipal de Ste-Euphémie accepte la demande de dérogation mineure et autorise l'inspectrice de la municipalité de procéder à l'émission du permis pour l'établissement d'un sentier pédestre dans le Domaine Rêve Nature selon les barèmes mentionnés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-13 RÉOLUTION POUR LA DEMANDE D'AIDE EN VERTU DU PROGRAMME PRIMA

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a soumis une ébauche de travaux pour favoriser l'accès aux aîné(e)s des infrastructures actuelles du complexe municipal (remplacement de porte côté nord-est), travaux pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, sécurisation de l'accès physique au bâtiment, changement d'éclairage intérieur, etc);

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud est considérée comme amie des aîné(e)s depuis plusieurs années;

Attendu que ces travaux sont nécessaires tant au niveau de l'accès à la salle communautaire qu'au niveau de la sécurité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise et résolu ce qui suit :

- le conseil municipal appuie le dépôt de la demande d'aide financière;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-14 : RÉOLUTION PROGRAMME FRR VOLET 3 – AMÉNAGEMENT DE L'HÉRITAGE – DEMANDE MODIFIÉE – « UN MILIEU CULTUREL POUR TOUS »



CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Héritage avait déposé un projet au FRR-3 pour la transformation de l'église (Héritage) en une salle conviviale où des rencontres entre les aînés et intergénérationnelles puissent prendre vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de 48 750\$ (avant modifications) via le FRR-3 pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réviser sa demande initiale afin d'éliminer des doublons de travaux déjà couverts par un autre programme (Nouveaux Horizons);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra déboursier un montant moindre que la demande initiale (selon les calculs préliminaires le coût du projet modifié s'élèvera à 26 800 \$), soit près de 20 000 \$ de moins;

Il est proposé par, Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot et résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud modifie la précédente demande et s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le nouveau formulaire avec les montants révisés de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Yves Bernard ainsi que le Maire, M. Gilles Giroux, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

e) Demande additionnelle Entreprise JR Morin – Route Sirois sud et aux abords du pont de la Rivière-du-Sud .

Ce point est reporté à une séance ultérieure pour discussion et actions de la part des membres du conseil municipal.

16- VARIA

a) Rappel - 5 à 7 intermunicipal pour « Élu/e/s et membres de la direction » le 12 septembre 2024 à la Salle de l'Héritage.

Un rappel est effectué aux membres du conseil municipal de la tenue du 5 à 7, le 12 septembre au comité de l'Héritage pour les élu/e/s ainsi que les membres de la direction générale.

b) Planification – Événement pour accueil des nouveaux arrivants

Les membres du conseil municipal sont informés de la demande de la part d'un citoyen concernant la tenue d'un événement pour souligner les nouveaux arrivants dans la municipalité. M. le maire souligne que des approches ont été effectuées auprès de Hamilton Ciudad de la MRC pour la tenue de cet événement.

c) Noël des tous petits - Orientation



Les membres du conseil sont informés qu'un montant a été réservé l'année dernière par résolution pour une activité à ce propos. Il est également noté qu'un montant a été inscrit au budget de cette année pour la tenue de ce type d'activités.

d) Salon des Affaires municipales 2024 – visite Élus et DG – 26 et 27 septembre 24

Il est souligné aux membres du conseil ainsi qu'aux DG que des plages horaires sont prévus pour les non-inscrits au Congrès de la FQM et qui souhaitent visiter le Salon des Affaires municipales. Ces visites sont possibles en matinée du 26 et du 27 septembre sans invitation.

e) Inscription – Santé Changements climatiques

Un rappel est effectué auprès des membres du conseil à propos du salon sur la santé face aux changements climatiques. La date limite pour l'inscription était le 9 septembre 2024. Toutefois, des inscriptions tardives pourraient être acceptées.

f) Demande de précision – Règlement sur Éthique – Employé et Élu

M. Styves Laprise s'informe au sujet de l'existence ou non d'un code d'éthique pour les élus et pour les membres du personnel. Le directeur général confirme la présence de deux règlements à ce propos soit un pour les élus et un pour les employés. Le directeur général confirme également la présence d'un devoir de réserve de la part des employés municipaux dans l'exercice de leur fonction.

g) Remerciement député Bernard Généreux et Mathieu Rivest

2024-09-15 RÉOLUTION POUR ENVOI D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENTS AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL, M. BERNARD GÉNÉREUX AINSI QU'À M. MATHIEU RIVEST, DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD

Attendu que M. Généreux s'est impliqué à la demande des membres du comité de l'Héritage pour informer la portée du programme « Nouveaux Horizons »;

Attendu que M. Rivest a effectué des démarches auprès de la ministre et des intervenants responsables au dossier du partage du point de la TVQ aux municipalités;

Attendu que le président de la FQM a souligné la pertinence d'acheminer une lettre de remerciement aux députés provinciaux pour leur support dans ce dossier;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Denis Laprise et résolu que le maire achemine au nom des membres du conseil de Ste-Euphémie, une lettre de remerciements aux deux députés concernés pour leur action respective.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

i) Absence du directeur général – 17 au 19 septembre 2024

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il sera absent du 17 septembre au 19 septembre inclusivement. Mme Godbout sera présente tel que prévu le 17 et 18 septembre (journée d'ouverture du bureau).

j) Chemin du Grand-Ruisseau – étalement de gravier



M. Denis Laprise souhaite obtenir des clarifications concernant l'étalement du gravier sur le chemin du grand Ruisseau. Il est précisé que le montant maximal autorisé lors de la précédente séance du conseil n'a pas été atteint. Si le besoin est présent, il pourrait donc y avoir ajout sur le Chemin du Grand Ruisseau.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

18- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-16: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 21h15.



Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 12 septembre 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 7 octobre 2024.